

Consommations des dispositifs médicaux implantables en sus par code LPP

2011 à 2018

DONNEES MOBILISEES :

Champ : MCO

Source des données : FICHCOMP DMIP, RSFA-P « Prestations hospitalières prothèses »

Période couverte : de 2011 à 2018

METHODE DE CALCUL FICHCOMP DMIP

CRITERE DE SUPPRESSION

- Si Nombre DMI = 0 et prix d'achat \geq 0
- Si Nombre DMI < 0 ou prix d'achat < 0

VERIFICATION DE L'APPARTENANCE A LA LISTE EN SUS

On récupère le mois et l'année de pose du DMI. Si ces données sont à vide, par défaut, on utilise le mois et l'année de sortie du RSA. Ensuite, on vérifie que le DMI appartient bien à la liste en sus durant cette période. Si ce n'est pas le cas, on classe ces données en ERREUR. Pour les données de l'année N, si l'année d'administration est différente de N, N-1 ou de N-2 (pour l'année 2018), on classe également ces données en ERREUR.

AFFECTATION EN ERREUR

- Codes DMI erronés (à vide ou indéterminés)
- DMI posés hors période d'appartenance à la liste en sus

METHODE DE CALCUL RSFA-P

CRITERE DE SUPPRESSION

- Si Nombre DMI = 0 ou Nombre DMI = . ou montant facturé = .

VERIFICATION DE L'APPARTENANCE A LA LISTE EN SUS

On utilise le mois et l'année de sortie du RSA pour vérifier si le DMI appartient bien à la liste en sus durant cette période. Si ce n'est pas le cas, on classe ces données en ERREUR.

AFFECTATION EN ERREUR

- Codes DMI erronés (à vide ou indéterminés)
- DMI posés hors période d'appartenance à la liste en sus